ARRÊTÉ n°2024/07/1194

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction politique de la ville

GED 2406-003563

Objet : Animation « **en pied d'immeuble » atelier de réparation vélo**
Autorisation d'occupation du domaine public
le lundi 10 juillet 2024 de 16h30 à 20h
Parcelle section BI n°188, entre les entrées 471 et 551 sur l'aire de jeux du bâtiment du Bosquet 1.

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L2212-2 et L2212-5, L2213-2 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-3 ;

VU le Code de la Route dans ses articles R417-10 et R411- 8 ;

VU la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence consolidée le 24 novembre 2016 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992 ;

CONSIDERANT que l'association Peuple et culture – école ETRE organise un atelier de réparation de vélo en « pied d'immeuble » parcelle section BI n°188, entre les entrées 471 et 551 sur l'aire de jeux du bâtiment du Bosquet 1, le 10 juillet 2024 de 16h30 à 20h.

ARRÊTE

Article 1 : l'association Peuple et culture – école ETRE est autorisée à un atelier de réparation de vélo en « au pied d'immeuble » le 10 juillet 2024, de 16h30 à 20h sur la Parcelle section BI n°188, entre les entrées 471 et 551 sur l'aire de jeux du bâtiment du Bosquet.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, et monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 12 JUIL. 2024

Le maire,

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.....12 JUIL. 2024.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Plan

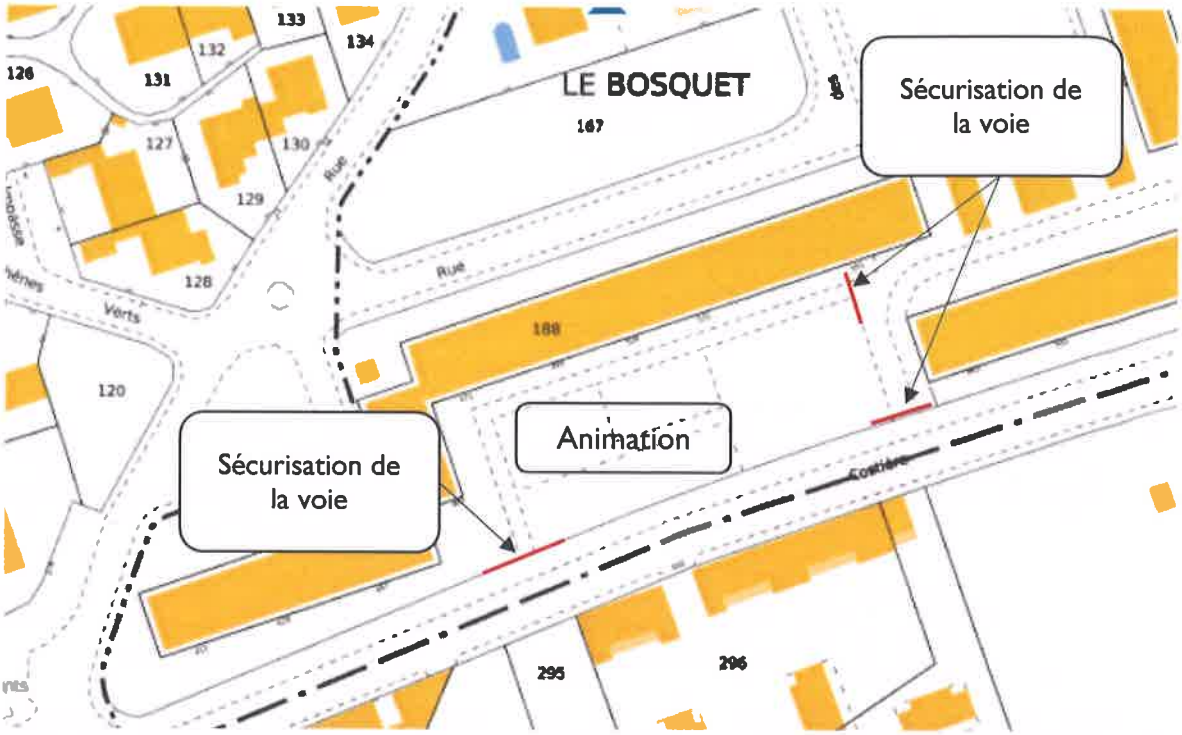
LE BOSQUET
167
133
134
132
131
126
127
130
129
128
120
188
295
296
Rue
Verts
Sécurisation de la voie
Sécurisation de la voie
Animation